

PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN

DÉCISION N°0061-2021/ PP/ CAB DU 04 NOVEMBRE 2021

PORTANT NOMINATION DE VICE-PRESIDENT

DU PDCI-RDA

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA ;

20 B.P 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tel: + 225 22-48-05-14

22-48-05-15

22-44-27-72

22-48-55-89

Fax +225 22-48-55-13

Le Président

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu la résolution du 6^{ème} Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA ;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur **N'DRI KOUADIO PIERRE NARCISSE** est nommé vice-président du PDCI-RDA

Article 2 : La présente décision qui complète les dispositions antérieures, prend effet, à compter de la date de sa signature.

Article 3 : Le Secrétaire Exécutif, Chef du Secrétariat Exécutif est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ



Président du PDCI-RDA

Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire





**PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN**

DÉCISION N°0062-2021/ PP/ CAB DU 04 NOVEMBRE 2021

**PORTANT NOMINATION DE VICE-PRESIDENT
DU PDCI-RDA**

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA ;

20 B.P 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tel : + 225 22-48-03-14

22-48-05-15

22-44-27-72

22-48-55-89

Fax +225 22-48-55-13

Le Président

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu la résolution du 6^{ème} Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA ;

DÉCIDE

Article 1 : Monsieur **TANOHI THIERRY** est nommé vice-président du PDCI-RDA

Article 2 : La présente décision qui complète les dispositions antérieures, prend effet, à compter de la date de sa signature.

Article 3: Le Secrétaire Exécutif, Chef du Secrétariat Exécutif est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ

Président du PDCI-RDA

Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire





**PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN**

DÉCISION N°0063-2021/ PP/ CAB DU 04 NOVEMBRE 2021

PORTANT NOMINATION DE VICE-PRESIDENT

DU PDCI-RDA

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA ;

20 B.P. 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tél: + 225 22-48-05-14

22-48-05-13

22-44-27-72

22-48-55-89

Fax +225 22-48-55-13

Le Président

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu la résolution du 6^{ème} Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA ;

DÉCIDE

Article 1: Monsieur **MANDODJA M'BIA ROGER** est nommé vice-président du PDCI-RDA

Article 2: La présente décision qui complète les dispositions antérieures, prend effet, à compter de la date de sa signature.

Article 3: Le Secrétaire Exécutif, Chef du Secrétariat Exécutif est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ

Président du PDCI-RDA

Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire





**PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN**

20 B.P. 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tél: +225 22-48-05-14
22-48-05-15
Fax +225 22-48-55-13

Le Président

**DECISION N°0064- 2021/PP/CAB DU 04 NOVEMBRE 2021
PORTANT CREATION D'UN CONSEIL DE SURVEILLANCE**

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créées par le XIIème Congrès Ordinaire ;
- Vu la résolution du 6ème Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA ;
- Vu la résolution spéciale N°03/06/2013 du XII Congrès Ordinaire donnant pouvoir au Président du Parti de créer, chaque fois que nécessaire, tout comité ou commission Adhoc, à l'effet de rendre plus efficace la gestion du parti;
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1er : Il est créé un Conseil de surveillance. Organe non-exécutif, le Conseil de surveillance a pour mission essentielle de veiller au bon fonctionnement des différentes structures opérationnelles du Parti.

Article 2 : Le Conseil de Surveillance est chargé de favoriser l'harmonisation, la cohésion et l'unité d'actions entre les nouvelles instances créées et le Secrétariat Exécutif.

Article 3 : Le Conseil de Surveillance est dirigé par un Responsable, nommé par le Président du Parti. Il lui rend compte.

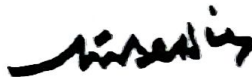
Article 4 : Les fonctions des membres du Conseil de Surveillance sont bénévoles. Cependant, les frais dûment justifiés et nécessaires à la réussite de la mission du Le Conseil de Surveillance, sont pris en charge dans le cadre du budget du parti validé par le Président du parti.

Article 5 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature

Article 6 : Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

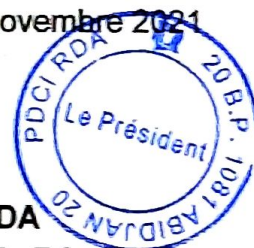
Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ



Président du PDCI-RDA

**Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire**





**PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN**

20 B.P 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tél: + 225 22-48-05-14

22-48-05-15

Fax +225 22-48-55-13

**DECISION N°0065-2021/PP/CAB DU 04 NOVEMBRE 2021
PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE DU CONSEIL DE
SURVEILLANCE**

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

Le Président

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XIIème Congrès Ordinaire
- Vu la résolution du 6ème Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA;
- vu la Décision n°0064- 2021/PP/CAB du 04 Novembre 2021 portant création d'un Conseil de Surveillance ;
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : Monsieur **N'DRI KOUADIO PIERRE NARCISSE** est nommé Responsable du Conseil de Surveillance.

Article 2: Le Responsable du Conseil de Surveillance est directement rattaché au Président du Parti

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Article 4: Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ

Président du PDCI-RDA
Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire





PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN

DECISION N°0066-2021/PP/CAB DU 04 NOVEMBRE 2021 PORTANT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION FINANCIERE

20 B.P 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tél: + 225 22-48-05-14
22-48-05-15

Fax +225 22-48-55-13

Le Président

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XIIème Congrès Ordinaire
- Vu la résolution du 6ème Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu la Décision N°0038-2021/ PP/ CAB du 11 Mai 2021, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA;
- Vu la Décision N°0064-2018/PP/CAB du 16 Octobre 2018 Portant Nomination du Directeur des Affaires Financières du PDCI-RDA
- Vu les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : La Direction des Affaires Financières du PDCI-RDA et tous les services qui y sont liés sont, désormais, directement rattachés au Président du Parti.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature

Article 3 : Le Directeur de Cabinet est chargé de l'exécution de cette décision qui sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 04 Novembre 2021

Henri Konan BÉDIÉ

Président du PDCI-RDA
Ancien Président de la République
de Côte d'Ivoire

